4 - Economie : un développement économique contribuant au maintien de l'équilibre emplois - habitants

Les chiffres clés :

- Une population active qui représenterait 50% des habitants en 2030 (idem à 2007).
- Un taux d'emploi maintenu à au moins 0,50.
- Environ 1500 emplois supplémentaires à envisager.

Scénario retenu, taux d'activité envisagé en 2025 : 49,06%

	taux d'activité	nombre d'habitants	nombre d'actifs	
2006	49,06%	20 203	9 912	
2030	49,06%	26 500	13 001	**+ 3 089 actifs**

En 2007, le territoire du Pays des Sources offrait 5 255 emplois pour 10 088 actifs, soit un taux d'emploi de 0,52.

	Taux d'emploi identique en 2030
Soit	**+ 1 505 emplois**

Pour maintenir un taux d'emploi de 0,52 d'ici 2030, il conviendrait de créer un nombre d'emploi en accord avec le scénario retenu.

4 - Economie : un développement économique contribuant au maintien de l'équilibre emplois - habitants

Objectifs des politiques publiques

1 - OFFRE D'EMPLOIS SUR LE TERRITOIRE A L'HORIZON 2025-2030

- Préserver un équilibre emplois/habitants à l'échelle du territoire en évitant une dégradation du taux d'emploi.
- Diversifier l'offre d'emplois sur le territoire pour aider à « amortir » tout recul de l'activité industrielle.

Principales orientations proposées

(voir document d'orientations générales)

1 - OFFRE D'EMPLOIS SUR LE TERRITOIRE A L'HORIZON 2025-2030

- **Maintenir à l'horizon 2030 un taux d'emploi similaire à celui observé en 2007,** soit au moins 0,50 avec un taux d'activité égal à celui de 2007 (50% de la population totale).
- **Créer en conséquence au moins 1500 emplois sur la période 2007-2030**, soit un nombre moyen de création d'emplois par an égal à celui constaté sur la période 1999-2007 (65 emplois).
- **Anticiper le recul probable de l'emploi dans le secteur industriel** qui pourrait passer de 32% à 25% des emplois offerts, compensé par une augmentation du nombre d'emplois dans le secteur des services (hausse de 5 points), dans le secteur de la construction (hausse de 4 points), dans le commerce (hausse de 1 point).
- **Œuvrer pour faciliter la création de près de 1000 emplois dans le secteur tertiaire** en misant sur les services à la personne et aux entreprises, sur le tourisme, et sur le commerce.

4 - Economie : un développement économique contribuant au maintien de l'équilibre emplois - habitants

Objectifs des politiques publiques

2 – LE TYPE D'EMPLOIS A FAVORISER SUR LE TERRITOIRE A L'HORIZON 2025-2030

- Tenir compte du profil socio-économique des habitants pour définir le type d'emplois à privilégier sur le territoire.
- Diversifier l'offre d'emplois sur le territoire pour aider à « amortir » tout recul de l'activité industrielle.

Principales orientations proposées

(voir document d'orientations générales)

2 - LE TYPE D'EMPLOIS A FAVORISER SUR LE TERRITOIRE A L'HORIZON 2025-2030

- **Veiller au maintien d'une offre d'emplois industriels sur le territoire,** en étant particulièrement vigilant sur l'évolution de l'activité du principal employeur (environ 800 emplois), en soutenant les activités de PME-PMI, et en rendant possible l'accueil de nouveaux établissements de production, de logistique, de grande distribution, etc.
- **Proposer des sites d'activités différenciés** (production/logistique sur les deux zones de Ressons et les deux nouveaux sites proposés, PME-PMI/artisanat/ commerces/services sur la zone communautaire et à Lassigny) et **créant des services d'accompagnement** en mesure d'attirer les entreprises.
- **Créer une pépinière d'entreprises** en mesure d'aider les porteurs de projet et à les fidéliser sur le territoire.
- **Développer l'emploi dans le tertiaire** en misant sur les services à la personne (établissements de santé, services à domicile, etc.), et aux entreprises (transport, plateforme téléphonique, etc.), sur le commerce (de détail et de gros), sur les loisirs permettant des implantations plus diffuses sur le territoire et le réemploi de bâtiments en déshérence.

4 - Economie : un développement économique contribuant au maintien de l'équilibre emplois - habitants

Objectifs des politiques publiques

3 – LES SITES ET LES SURFACES VOUES AUX ACTIVITES ECONOMIQUES

- Tenir compte du profil socio-économique des habitants pour définir le type d'emplois à privilégier sur le territoire.
- Diversifier l'offre d'emplois sur le territoire pour aider à « amortir » tout recul de l'activité industrielle.

Principales orientations proposées

(voir document d'orientations générales)

3 - LES SITES ET LES SURFACES VOUES AUX ACTIVITES ECONOMIQUES

- **Privilégier le remplissage des zones d'activités existantes, déjà totalement ou partiellement équipées** (Ressons, Cuvilly, Lassigny, Coudun) en les apportant un volet qualitatif en mesure de favoriser la réutilisation des locaux libérés.
- **N'envisager qu'une extension des sites d'activités de Lassigny et de Ressons** (zone nord) et **rendre possible sur la base d'un projet interterritorial l'intérêt d'envisager deux nouveaux sites en mesure d'accueillir de nouvelles entreprises** : plateau de Coudun en continuité du parc d'activités du plateau de Margny développé par l'ARC ; Lagny correspondant à la partie du site d'activités proposé au SCOT de la CCPN le long du futur canal Seine Nord Europe. L'emprise foncière nécessaire à ces sites sera déterminée au cas par cas en fonction des besoins et des réflexions intercommunales nécessaires à leur aménagement.
- Dans les autres communes, **l'accueil de nouvelles activités ne peut se faire qu'au sein des trames déjà urbanisées** (terrain libre de construction, locaux en friches, bâtiment agricole en mutation, extension sur place d'activités existantes, etc.) ou sur les emprises déjà équipées ou aménagées en veillant à ce que ces activités restent compatibles avec la vie et le bon fonctionnement de la commune.

4 - Economie : un développement économique contribuant au maintien de l'équilibre emplois - habitants

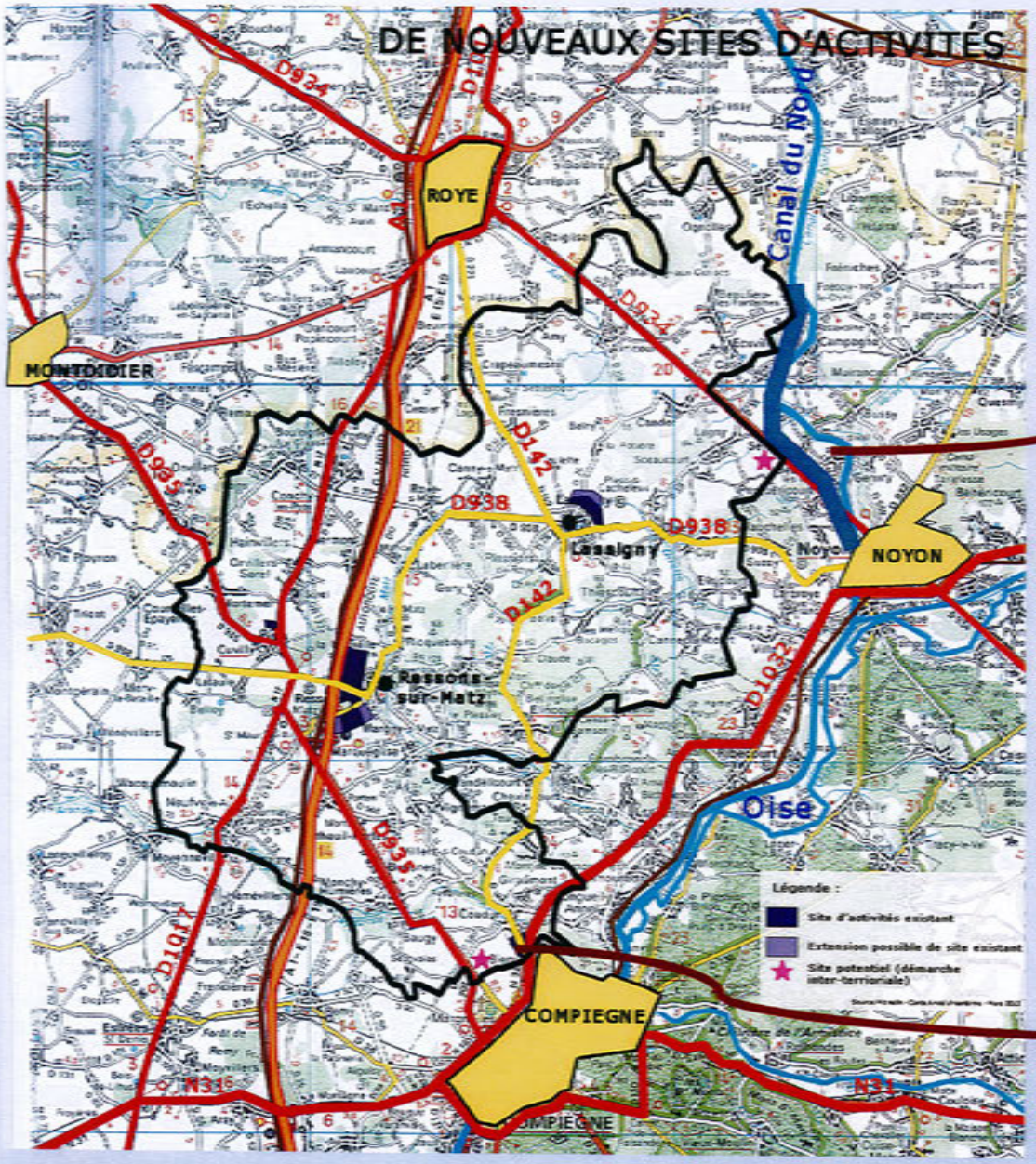

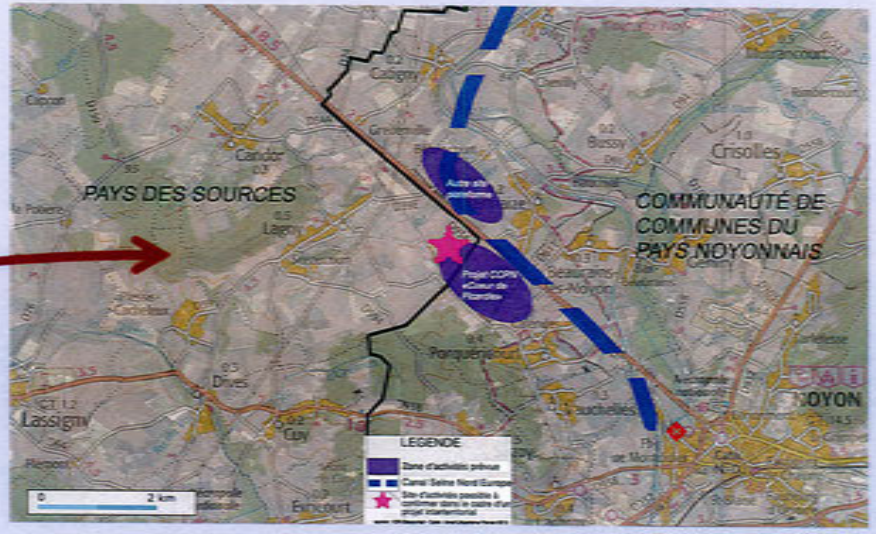

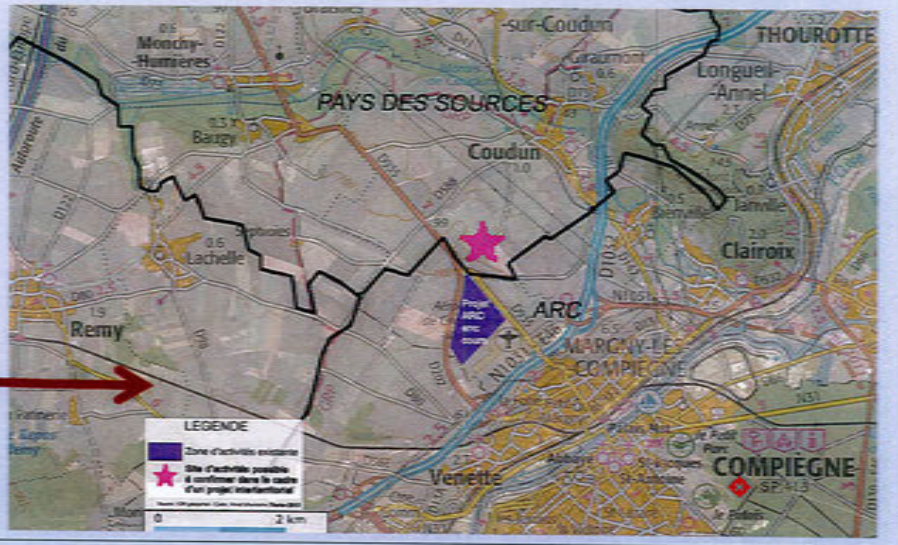

4 - Economie : un développement économique contribuant au maintien de l'équilibre emplois - habitants

Objectifs des politiques publiques

4 – L'ACTIVITE AGRICOLE ET SON EVOLUTION

❖ Mettre en œuvre un projet territorial veillant à tenir compte de l'activité agricole notamment en limitant la réduction des espaces agricoles et en cherchant à développer des synergies entre cette activité et les autres secteurs d'activités.

Principales orientations proposées

(voir document d'orientations générales)

4 - L'ACTIVITE AGRICOLE ET SON EVOLUTION

❖ **Partir de la superficie totale du territoire occupée par l'activité en agricole (63%) comme référence à l'évaluation de la consommation d'espaces agricoles** dans le cadre de l'application du SCOT.

❖ **Soutenir la mise en œuvre de complémentarités ente l'activité agricole et les autres segments du développement économique local** visant à maintenir au moins un nombre d'emplois offerts par l'agriculture égal à celui de 2007, notamment en favorisant les filières courtes de consommation des produits alimentaires, en développant l'offre énergétique des agriculteurs (biomasse, méthanisation, etc.), en envisageant des dispositifs d'assainissement avec élimination par des plantes naturelles ou par la technique du Taillis Très Courte Rotation.

❖ Demander aux documents d'urbanisme communaux, **de maintenir des espaces non urbanisables suffisants autour des sites d'activités agricoles** existants, de privilégier l'urbanisation sur les terres agricoles de moindre qualité, de maintenir des accès aux champs adaptés, de permettre une valorisation énergétique sur le bâti agricole.

❖ **Etudier les possibilités de synergies entre les programmes de recherche** menés par les centres universitaires locaux sur l'agriculture et **leurs applications envisageables** sur le Pays des Sources.